Toulouse : récemment condamné à 27 ans de prison pour meurtre, Mohamed Zerrouki, ancien « boss du quartier des Izards », écope de 14 ans pour avoir dirigé un réseau de narcotrafic et de blanchiment. Son épouse, Hakim, Badreddine et Ayub étaient aussi jugés

10/09/2026 à 18h01



Deuxième coup de bâton pour l'ancien « boss des Izards ». Déjà condamné à 27 ans de réclusion au mois d'avril pour le meurtre d'un guetteur de son quartier, Mohamed Z. vient à nouveau d'être reconnu coupable devant la Cour d'assises de Toulouse.

Il était jugé pour direction d'un trafic de drogue et blanchiment d'argent, avec son associé présumé Badreddine, son complice présumé et « homme à tout faire » Hakim, et son épouse – la seule à être jugée uniquement pour blanchiment. Sans oublier Ayoub, en fuite depuis 2021, qui stockait les

centaines de kilos de drogue du trafic dans son garage auto à Toulouse.

Au total, les narcotrafiquants auraient brassé quelque 3,7 millions d'euros en six ans.

Mohamed Zerrouki, 45 ans, est condamné à 14 années de réclusion criminelle, décision assortie d'une amende de 150 000 euros. L'avocate générale Virginie Audebert avait requis une peine de 16 ans et 750 000 euros d'amende. La cour a prononcé plusieurs saisies dont plus de 160 000 euros retrouvés sur ses comptes bancaires.

Actu.fr

Les réquisitions étaient identiques à l'encontre de Badreddine Abbou, 39 ans, que la porte-parole de l'accusation mettait au même niveau que Zerrouki dans la direction d'un groupement ayant pour objet une activité illicite en lien avec les stupéfiants. Ce garçon né en Hollande, qui a grandi dans les cités toulousaines, est condamné à 11 ans de réclusion et 150 000 euros d'amende. Une satisfaction pour son avocat, Me Parra-Bruguière.

Hakim Boudjellah, 36 ans, poursuivi pour "complicité" a été acquitté des infractions criminelles liées au groupement. Il est condamné à cinq ans de prison pour les délits liés au trafic de stupéfiants. L'avocate générale avait requis six ans d'emprisonnement. Ses défenseurs Me Dupoux et Le Bonjour avaient plaidé avec force son acquittement pour la complicité des crimes.

Ayub Badr, en fuite depuis les premières arrestations en 2021, est condamné à huit ans de prison et 50 000 euros d'amende. La cour a prononcé une interdiction du territoire français et a renouvelé son mandat d'arrêt, délivré en 2023.

Enfin concernant la compagne de Mohamed Zerrouki, la cour l'a acquittée sur la complicité liée au groupement mais l'a

condamnée pour le blanchiment du trafic de stupéfiants. Elle est condamnée à trois ans de prison dont deux années avec sursis. “Cette peine est aménageable. Vous n’allez pas en prison. Vous verrez avec le juge d’application des peines”, explique la présidente Dominique Coqizart. Cette fois, après un procès difficile, ce sont des larmes de joie qui inondent le visage de cette mère de famille et de ses proches.

La Dépêche

En défense du couple Zerrouki, les avocats Elena Campario et Mourad Battikh.

La Dépêche